

Département du Nord

Canton de COUDEKERQUE-BRANCHE

Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

020 - -

- ARRÊTÉ MUNICIPAL -

Nous, Maire délégué de la Commune de TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE (59380),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP, 155 Rue de Merville, 62232 VENDIN LES BETHUNE,

Considérant que les travaux Enedis pour raccordement de parcelle en électricité, Rue de la Forge (au niveau du N° 420), Coudekerque-Village, nécessitent un arrêté de circulation et qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité sur les voies publiques,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera restreinte, la vitesse limitée à 30km/h et le stationnement interdit au droit des travaux, Rue de la Forge (au niveau du N° 420), Coudekerque-Village, pendant l'exécution des travaux prévue à partir du 01 juin 2023 pour une durée de 60 jours.

Article 2 : Concernant cette restriction de circulation, une signalisation par feux tricolores sera mise en place par l'entreprise SBTP.

Article 3 : Monsieur le Commissaire Central de Police de Dunkerque et l'entreprise SBTP sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur l'Adjoint aux travaux
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Fait à TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE,

Le 25 mai 2023

Le Maire Délégué,



Christophe DEMEY